Ville de
PESSAC



RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022

www.pessac.fr

SOMMAIRE

Édito	3
Chiffres clés du territoire	4
LA DÉMARCHE DE LA VILLE	**5**
Zoom sur le rapport développement durable	6
Dossier spécial : Budget vert de Pessac	7/8
Dossier spécial : Plan Éco-cité	9
Dossier spécial : Plan de formation transition écologique	10
CONTRIBUTION PESSACAISE AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	**11**
FINALITÉ 1 : MIEUX VIVRE LA VILLE ENSEMBLE	**12**
Coup de projecteur sur le Plan cause animale	13
Zoom sur les grandes orientations du nouveau PEDT et labellisation des crèches	14
Et aussi… Pour demain ?	15
FINALITÉ 2 : CLIMAT	**16**
Coup de projecteur sur la démarche Bas carbone	17
Zoom sur le Plan vélo et l'exonération de la taxe foncière	18
Et aussi… Pour demain ?	19
FINALITÉ 3 : NATURE ET BIODIVERSITÉ	**20**
Coup de projecteur sur l'embellissement des places du centre-ville	21
Zoom sur les cours d'écoles végétalisées et ouverture de la chasse aux moustiques	22
Et aussi… Pour demain ?	23
FINALITÉ 4 : MODES DE PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES	**24**
Coup de projecteur sur la mobilisation contre les déchets	25
Zoom sur la nouvelle offre de restauration collective et le SPASER	26
Et aussi… Pour demain ?	27
ANNEXES : Indicateurs de développement durable pour Pessac	28-31

Réalisation : Direction de la Transition écologique et des bâtiments en partenariat avec les différents services municipaux et le Pôle territorial Sud de Bordeaux Métropole. Mise en page et impression : Direction Communication/Imprimerie. © Ville de Pessac / S. Monserant / F. Delouvée / iStock / Phovoir / Adobe Stock / Freepik / Flaticon / D. Lelann / Créac / Bordeaux Métropole / École du Chat Libre de Bordeaux. Édité en janvier 2023 et présenté au Conseil municipal le 31 janvier 2023.

La Mairie de Pessac agit pour la gestion durable des forêts. Le papier utilisé pour l'impression du rapport est du papier recyclé et labellisé :

ÉDITO



Chaque année, comme toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants, la Ville présente un rapport sur sa situation pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Celui-ci témoigne des fortes ambitions de la Ville de Pessac pour répondre aux enjeux de la transition écologique.

Ainsi ce rapport présente le bilan des actions menées, par la collectivité, au regard de quatre finalités de développement durable : Ville ensemble (solidarité, cohésion sociale et épanouissement humain), Climat (énergie et lutte contre le changement climatique), Nature et Biodiversité (espaces verts et protection de la biodiversité), Modes de productions et de consommations responsables. Au sein de chaque finalité se retrouvent les différents objectifs de développement durable de l'ONU.

Ce 12e rapport permet, de façon synthétique, la mise en lumière des actions phares menées en 2022 sur le territoire pessacais à travers d'articles dont certains font l'objet d'un coup de projecteur : budget vert, plan de formation transition écologique, plan cause animale, orientation du nouveau PEDT, plan vélo, végétalisation des places du centre-ville… Il précise les mobilisations des nombreuses directions de la Ville, de Bordeaux Métropole et des partenaires. Il n'est pas exhaustif car chaque projet, chaque action menés par la Ville doit inclure la dimension écologique.

Cet outil au service du pilotage stratégique de la collectivité évoque aussi des actions prévues en 2023, qui verra la Ville renouveler sa démarche « Agenda des Solutions Durables » à travers la construction d'un nouveau plan d'actions sur la période 2022-2030 et deux finalités affirmées :

- *Lutte contre les changements climatiques et efficacité énergétique,*
- *Préservation de la biodiversité et des ressources.*

Face aux défis majeurs nationaux et internationaux, Pessac souhaite rester parmi les collectivités pionnières. La Ville a d'ailleurs été reconnue en 2022 comme une des villes françaises les plus engagées en faveur de la cause animale (9e place du classement 2022 réalisé par L214 auprès des Villes de plus de 50 000 habitants), a été primée «Territoria d'Or» pour le PPI Vert ou a été la seule collectivité de France à participer au Sommet des Solutions Durables.

Enfin, le rapport évoque le plan « Pessac, Eco-cité », lancé en septembre dernier pour répondre à l'inflation et à l'augmentation directe des dépenses en matière d'énergie et de consommables. Ce plan, qui recense plus de 300 propositions, traduit une volonté politique pour réduire les consommations énergétiques, limiter les dépenses de fonctionnement, et adopter de nouvelles façons de vivre, dans l'intérêt de chacun, de notre santé, de notre pouvoir d'achat et de notre planète. Ce travail partagé entre les élus et les services municipaux s'articule autour de trois axes majeurs : énergies renouvelables, efficacité énergétique et sobriété quotidienne.

L'année 2022 qui s'achève a été particulièrement brutale sur le plan climatique et environnemental, c'est pourquoi la Ville de Pessac continuera à investir et impulser une politique publique volontariste en faveur d'une écologie positive.

Franck RAYNAL,
Maire de Pessac

Jérémie LANDREAU,
Adjoint au maire,
délégué à la transition écologique,
biodiversité, hygiène et propreté

CHIFFRES CLÉS DU TERRITOIRE

3e ville de Gironde

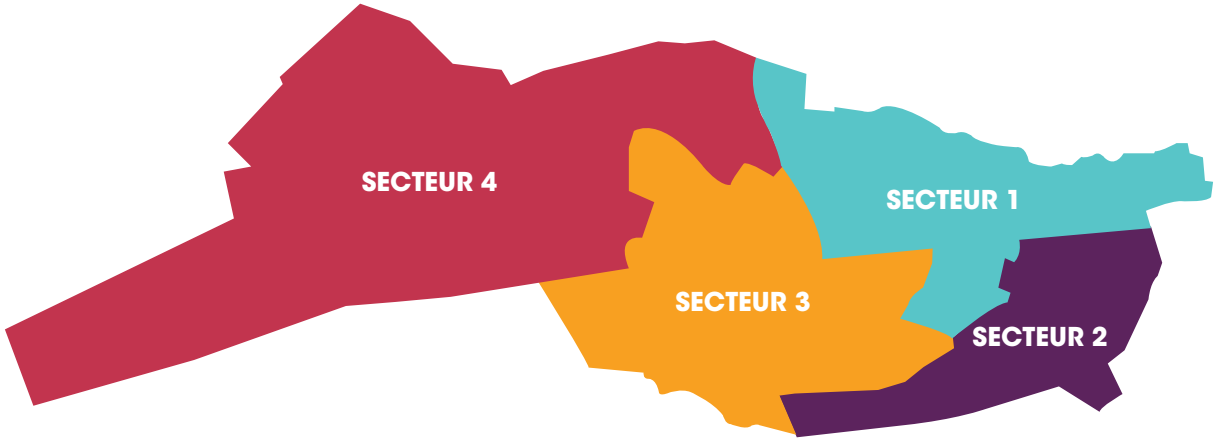
65 866 habitants (population légale au 1er janvier 2022)

3 882 ha de superficie

1 123 ha de zones naturelles

17 quartiers répartis en **4** secteurs

853 agents municipaux permanents en 2022



SECTEUR 1
Verthamon Haut-Brion, Les Échoppes-Le Vallon, Casino, Bourg, Noès et Le Monteil

SECTEUR 2
Brivazac-Candau, La Paillère-Compostelle, Chiquet-Fontaudin, Sardine, Camponac, Ladonne Pontet et Saige

SECTEUR 3
3M-Bourgailh, Arago La Châtaigneraie, France Alouette, Haut-Lévêque, Bersol et Sauvage

SECTEUR 4
Cap de Bos, Magonty et Toctoucau

Zoom sur le budget de la Ville 2022

Le budget total de la Ville de Pessac s'élève à 105,6M€, réparti en 2 postes de dépenses : 77,7M€ pour le fonctionnement et 27,9M€ pour l'investissement.

Les dépenses de fonctionnement sont réparties ainsi :

- **49,2 %** Ressources humaines
- **16,1 %** Dépenses courantes des services municipaux
- **15,3 %** Activités mutualisées avec Bordeaux Métropole
- **7,9 %** Subvention attribuée à la politique sociale/CCAS
- **4,9 %** Subventions aux associations
- **4,1 %** Fluides
- **2,4 %** Restauration scolaire

Les dépenses d'investissement sont réparties ainsi :

- **30 %** Équipements sportifs et jeunesse
- **16 %** Services généraux et économie
- **14 %** Rénovation et entretien des écoles
- **24 %** Aménagements urbains
- **12 %** Équipements culturels
- **1 %** Social
- **1 %** Sécurité



LA DÉMARCHE DE LA VILLE



LE RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

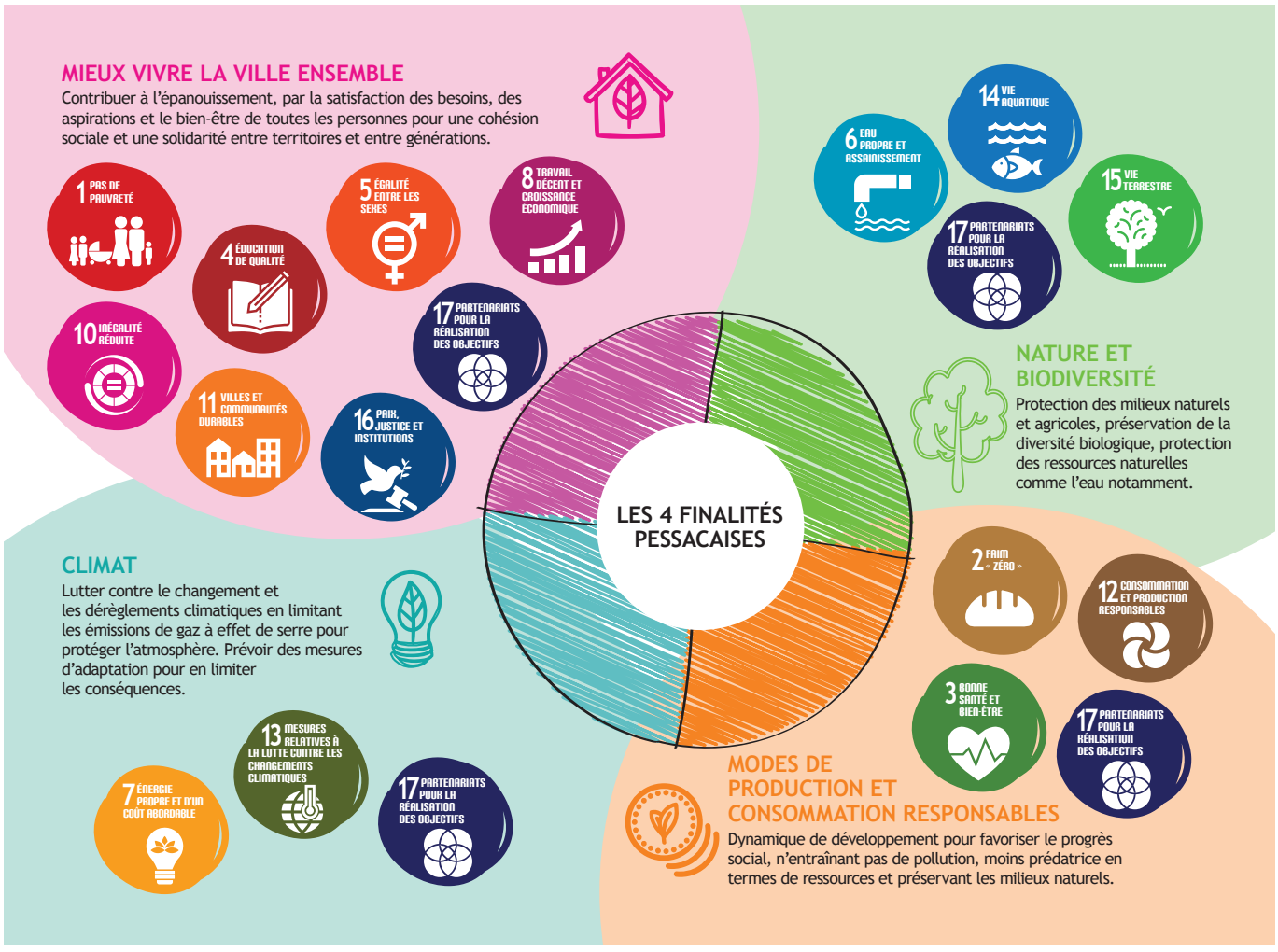
Rendez-vous annuel, le rapport développement durable répond aux obligations posées par la loi du 12 juillet 2010, issues du Grenelle de l'environnement qui **demande aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable**. Elle est complétée par l'article 5 de la Loi du 4 août 2021 (n°2021-1031) de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, précisant que les actions menées doivent contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations-Unies et présentés en page 31 de ce rapport.

Ce document dresse le bilan des actions conduites dans les domaines de gestion du patrimoine, fonctionnement et activités internes de la collectivité, orientations et programmes mis en œuvre par la collectivité sur son territoire.

La mise en œuvre d'actions en matière de développement durable repose sur la mobilisation de toutes les parties prenantes : la collectivité bien sûr mais aussi les habitants, les associations, les structures économiques ou encore les partenaires institutionnels. Nourrie des expertises et des échanges entre les différents acteurs, la Ville identifie des champs d'interventions et les traduit en actions.

Ce rapport a pour vocation de mettre en lumière les actions phares menées en 2022 sur le territoire pessacais pour contribuer à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable. Il doit être réglementairement présenté en Conseil municipal au cours de la séance dédiée au débat d'orientations budgétaires, permettant ainsi de favoriser une prise de décision éclairée.

2022 marque l'intégration du Plan Éco-cité pour répondre à l'inflation et à l'augmentation directe des dépenses en matière d'énergie et de consommables . En 2022, la Ville renouvelle aussi son Agenda des Solutions Durables à travers la construction d'un nouveau plan d'actions sur la période 2022-2030.



DOSSIER SPÉCIAL PLAN ÉCO-CITÉ

« Pessac, Eco-cité, ensemble pour une écologie de bon sens », présente les actions de la Ville pour réduire nos consommations énergétiques, limiter nos dépenses de fonctionnement et adopter de nouvelles façons de vivre, dans l'intérêt de chacun, de notre santé, de notre pouvoir d'achat et de notre planète.

LE PLAN SOBRIÉTÉ, UNE MISE EN ŒUVRE IMMÉDIATE

LUTTE CONTRE TOUS LES GASPILLAGES

De nombreuses actions sont mises en place :

• **Optimisation de la programmation des appareils de chauffage** : analyse de l'occupation des bâtiments pour optimiser la température en fonction des usages et du planning d'occupation,

• **Diminution du réduit de chauffage** : baisse d'un degré la nuit des bâtiments municipaux,

• Mise en place systématique **d'actions de lutte contre la pollution numérique** en lien avec le plan sobriété numérique de Bordeaux Métropole,

• A partir de l'hiver 2022, la **période de chauffage est fixée du 1er novembre au 1er avril.**

ADOPTER DE NOUVEAUX MODES DE VIE

Une optimisation du chauffage dans les bâtiments municipaux est mise en place :

• **Baisse de la température d'1°C** dans tous les bâtiments municipaux à l'exception des crèches et des EHPAD,

• **Baisse de la température des gymnases à 14°C** (soit 3°C de moins qu'aujourd'hui),

• Respect des températures préconisées par l'État pour les écoles maternelles et élémentaires (soit 19°C dans toutes les classes),

• **Optimisation de la fréquentation de la piscine Caneton** pour organiser la fermeture de l'équipement durant un mois supplémentaire dans l'année. La piscine Caneton représente l'une des plus importantes factures d'énergie de la Ville,

• **Adhésion au dispositif Ecowatt** de RTE pour guider l'usager dans l'adaptation de sa consommation d'énergie électrique.

ÉTEINDRE UNE PARTIE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

En 2017, **Pessac a été la 1ère commune de France de +50 000 habitants à mettre en place cette action sur la totalité de son territoire**, ce qui représente une économie de 40 % de la consommation énergétique (économie de 1,5 millions de kWh). Le plan sobriété a élargi cette amplitude, de minuit à 6h du matin.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

ACCÉLÉRATION DU PLAN LUMIÈRE

Une enveloppe de 4 M€ est débloquée pour réaliser le plan lumière d'ici 2025 (au lieu de 2030)* :

• Eclairage public : **recours aux ampoules LED** : le parc pessacais est composé de 10 000 points lumineux, (20% déjà en LED) 8000 restants,

• Poursuite et **développement du Plan LED** dans les bâtiments municipaux et sur les équipements publics extérieurs,

• Mise en place de **détecteurs de mouvement** pour l'éclairage des parties communes,

• Innovation permettant de **réguler l'intensité.**

ACCÉLÉRATION DES PLANS DE RÉNOVATION

• **Pour les écoles :**

↳ Une enveloppe de 500 000 € supplémentaires est consacrée chaque année aux écoles dès 2023, soit 1,7 M€ d'investissements annuels,

↳ 7 écoles les plus énergivores sont ciblées en priorité,

↳ 16 écoles de plus de 1 000 m² : objectif de baisser de 40 % les consommations de ces écoles d'ici 2030.

• **Pour les bâtiments :**

↳ Accélération des audits thermiques sur tous les bâtiments municipaux dont 4 réalisés en 2022,

↳ Augmentation de l'enveloppe jusqu'à 5 M€ d'ici à 2026 (+2 M€)*,

↳ Objectif : réduire la facture énergétique de 50 % des 10 bâtiments les plus énergivores.

** Sous réserve des arbitrages budgétaires définitifs.*



LE PLAN DE DECARBONATION

Un travail de fond est mené par la Ville depuis le précédent mandat pour accélérer le raccordement des bâtiments municipaux à des sources d'énergies renouvelables, non seulement au réseau de chaleur métropolitain ou la géothermie au niveau local, mais aussi au développement du photovoltaïque sur les toitures des bâtiments communaux. Ainsi 4 projets sont prévus en 2023 et 33 autres d'ici la fin du mandat, soit une production totale de 44 % de nos besoin en électricité. Dès aujourd'hui,la substitution par une énergie renouvelable est étudiée à chaque remplacement de chaudière.

DOSSIER SPÉCIAL

Un budget vert pour Pessac

La Ville de Pessac positionne la transition écologique comme une priorité de la mandature actuelle. Dans le cadre de l'élaboration de son plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2020-2026, la collectivité a ainsi choisi en 2021 de construire son PPI vert en passant au crible des objectifs développement durable (ODD) ses différents projets d'investissement. Pour cette année, la Ville a complété cette évaluation sur le budget de fonctionnement de Pessac : le budget vert de Pessac.

Rappel de la méthode adoptée

Véritable outil de pilotage budgétaire, le PPI permet à la collectivité de planifier l'ensemble de ses investissements sur la durée du mandat. Pour cette deuxième édition, le même travail d'évaluation a été réalisé sur la partie budget de fonctionnement pour avoir une vision complète de l'action municipale. Chacun des projets ou démarche ont donc fait l'objet d'une analyse pour intégrer les impacts environnementaux et sociaux liés à la construction, à la rénovation et à la maintenance des bâtiments dédiés aux services publics, mais également aux fonctionnements, partenariats, subventions, achats divers, etc. Pour cela, la Ville s'appuie toujours sur les 4 finalités de son Agenda des solutions durables à savoir : **Mieux vivre ensemble ; Climat ; Nature et biodiversité ; Modes de production et consommation responsables**. Dans ces finalités se retrouvent les 17 objectifs développement durable ou ODD de l'ONU formant le cadre de référence universel.

Les objectifs poursuivis

En instaurant cette méthodologie de travail en interne, **la Ville souhaite donner une visibilité des impacts environnementaux et sociaux, tout en objectivant la performance écologique des projets d'investissement. La mesure de l'impact doit permettre, selon l'état d'avancement du projet, d'ajuster les méthodes de travail et les programmes de réalisation.** Cela doit permettre à la Ville de transformer l'action publique et répondre aux enjeux de la transition écologique. Construite comme un outil transversal et d'aide à la décision, cette méthode a fortement mobilisé les membres pilotes du projet du budget vert, ainsi que les élus délégués.

L'accompagnement de l'AFNOR

Pour mener à bien l'élaboration de son PPI vert, la Ville bénéficie de l'accompagnement de l'AFNOR, organisme reconnu et garant de l'impartialité des résultats. Afin de déterminer les enjeux des projets et leurs pratiques de mise en œuvre, l'AFNOR s'est entretenue comme l'année dernière avec l'ensemble des porteurs de projet, a rédigé une synthèse globale et établi une échelle de note allant de 0 à 3, selon le niveau du projet (progrès à réaliser, engagement à consolider, action satisfaisante).

Une démarche récompensée

Le caractère innovant de cette démarche a été récompensé fin 2021 avec le Prix Territoria d'Or dans la catégorie "Pilotage/évaluation des politiques publiques".

Un PPI vert en progression

Pour ce deuxième exercice d'évaluation, la Ville a obtenu **une note totale de 14,50/20**. Si la collectivité obtient une note globale en augmentation par rapport à celle de 2021 (13,2/20), on remarque des **résultats très encourageants en matière de lutte contre la pauvreté, de réduction des inégalités, de préservation de la biodiversité, de lutte contre les changements climatiques et globalement de l'action municipale en faveur d'une ville plus durable.** Elle doit consolider ses engagements sur les actions contribuant à la bonne santé et bien-être, sur l'alimentation pour tous, sur le développement d'une croissance économique soutenable, sur le développement d'une énergie propre. Elle connaît également ses axes de progrès en matière d'éducation, d'égalité entre les Femmes et les Hommes, de préservation de la vie aquatique, de développement d'une consommation et production responsables, le recours à l'innovation et à l'industrie, et enfin la consolidation des partenariats en général.

Le budget vert de Pessac en 2022 - 1er exercice

Pour ce deuxième exercice, la Ville a élargi son analyse au budget fonctionnement de la commune pour avoir une vision complète de l'action municipale.

La Ville a obtenu **une note totale de 11,9/20 pour cette première analyse.** On remarque des **résultats très encourageants** : ODD 1, 2 ,3, 4, 5, 8, 10, 11, 12 et 16, et des axes de progrès : ODD 6, 7 13, 14 et 15.

Le retour d'expérience

Le Budget vert de Pessac est réévalué tous les ans afin de prendre en compte les réalisations et les besoins de la Ville, tout en portant à la connaissance de tous l'impact sur l'environnement des actions entreprises.

Après deux années d'expérience, on peut noter que le travail réalisé est de niveau inégal en fonction du niveau d'avancement du projet évalué : de l'avant-projet à la finalisation. Par conséquent, l'analyse est faite sur l'état actuel connu du projet au moment de l'analyse. La précision des informations recueillies est aussi différente en fonction du niveau d'acculturation des personnes interrogées à la transition écologique. Le réflexe traditionnel de confondre « environnement » et « transition écologique » est encore fort. Pour favoriser cette connaissance, **la Ville a proposé en 2022 en partenariat avec le Comité 21, une session spécifique de sensibilisation et de formation aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU à destination des élus municipaux et des chefs de projets de Pessac.** De plus, en partenariat avec le CNFPT, la Ville a lancé un plan de formation « Transition Ecologique » de l'ensemble de ses agents sur la période 2022-2024.

L'impact écologique du Budget de Pessac 2022

Basé sur les 17 objectifs développement durable de l'ONU

MODES DE PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES
€ 12,80/20
€ 13,67/20

CLIMAT
€ 10,40/20
€ 14,11/20

NATURE ET BIODIVERSITÉ
€ 10,80/20
€ 14/20

MIEUX VIVRE LA VILLE ENSEMBLE
€ 13,60/20
€ 16,20/20



DOSSIER SPÉCIAL

PLAN DE FORMATION TRANSITION ECOLOGIQUE

C'est inédit en France, le CNFPT (Centre national de fonction publique territoriale), à la demande de la Ville de Pessac, a développé pour la première fois, un plan de formation transition écologique pour les 1 000 agents pessacais sur la période 2022-2024.

Véritable priorité de la mandature, la transition écologique vise à mettre en place un modèle de développement qui repense nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble.

La formation se déroule en deux temps. Un socle commun est donné lors d'une demi-journée en séance plénière pour comprendre les enjeux liés à la lutte contre le réchauffement climatique, la biodiversité, la consommation et achats responsables, la précarité énergétique ou encore la mobilité. Les agents peuvent ensuite choisir un ou plusieurs ateliers thématiques en fonction de leurs pratiques professionnelles. Chaque atelier dure une demi-journée. Un atelier encadrant est aussi proposé.

La formation doit permettre :

- aux agents d'évaluer l'impact environnemental de leurs missions en lien avec les objectifs de développement durable (Budget vert de Pessac),
- de réinterroger leurs pratiques professionnelles quotidiennes pour réduire leur impact sur l'environnement,
- d'adopter une attitude écoresponsable et partager leurs bonnes pratiques avec leur équipe,
- intégrer les différentes échéances réglementaires en lien avec la transition écologique dans leurs missions.

5 ATELIERS THÉMATIQUES

1 Nature/biodiversité & cause animale

Faune sauvage, patrimoine naturel, plantes endémiques/nuisibles, places des animaux de compagnie dans l'accueil du public, jardins partagés, place du végétal dans l'espace public

2 Solidarités

Lutte contre la pauvreté, handicap, lutte contre les discriminations, mixité intergénérationnelle, lien avec le public étudiant, fracture numérique

3 Patrimoine bâti & santé environnementale

Sport/santé, qualité de l'air intérieur, produits d'entretien, canicule/grand froid, FSOD (rats, frelons asiatiques et moustiques tigre), environnement de travail, place du numérique, place de l'usager dans les bâtiments, nuisances sonores

4 Energie & mobilité

Déplacement professionnels et domicile/travail, éco-conduite, précarité énergétique, gestes économes, travaux d'isolation, adaptation au changement climatique, énergies renouvelables, saisonnalité, le multimodal

5 Mode de consommation et de production responsables

Circuits courts, biosourcing, clauses sociales et environnementales, recyclage/réemploi, saisonnalité des produits, équilibre nutritionnel, recyclage informatique CE3E, manifestation éco-responsable, jardins partagés

CONTRIBUTION PESSACAISE AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE





FINALITÉ 1
MIEUX VIVRE LA VILLE ENSEMBLE

Notre défi collectif : contribuer à l'épanouissement par la satisfaction des besoins, des aspirations, et du bien-être des personnes pour une cohésion sociale, une solidarité intergénérationnelle et entre territoires.

En prolongement de son Agenda des solutions durables, la Ville poursuit ses engagements pour initier, soutenir ou mettre en lumière les actions en matière de transition écologique et solidaire avec 2 axes :

> Préserver les environnements favorables à la santé des Pessacais

> Permettre à chacun d'accéder à un logement adapté à ses besoins

Les actions de la finalité correspondent aux objectifs développement durable suivants :



Sur cette thématique ont participé :

Acteurs externes

L'Ecole du chat libre de Bordeaux, Fondation 30 millions d'amis, Maison SPA de Bordeaux, Association L214, LPO, Ligue contre le cancer, Cinéma Jean Eustache, CESEL, Comités de quartiers, Citoyens pessacais, Espace social et d'animation Alain Coudert, Villa de l'accompagnement, Domofrance, Action jeunesse, Centre social de la Châtaigneraie, AJC, Epi'sol, Maison du diabète et de la nutrition...

Directions municipales et Bordeaux Métropole

Direction acteurs du territoire, Direction de l'enfance, CCAS, Police municipale, Direction du développement social et urbain, Direction sport, jeunesse et vie étudiante, Direction transition écologique et bâtiments, Pôle territorial Sud...

COUP DE PROJECTEUR SUR...



Plan Cause animale : des avancées significatives

Le plan d'actions Pessacais en faveur de la cause animale, voté en janvier 2021 avec l'appui des acteurs du territoire, dresse un bilan d'actions très positif. D'une dizaine de membres au démarrage, le comité partenarial cause animale s'est enrichi d'une dizaine de nouveaux acteurs associatifs et habitants, dont deux Pessacaises volontaires tirées au sort pour le rejoindre en 2022. Il permet de partager en toute transparence avec l'ensemble des membres les avancées et les actualités liées à cette thématique, ainsi que de réfléchir aux évolutions ou améliorations souhaitées.

16 des 20 actions listées ont d'ores et déjà été engagées avec des niveaux d'avancement différents. Parmi elles, figurent : la campagne d'identification et de stérilisation de chats errants, avec la création d'un groupe de bénévoles pour leur gestion et la mise en place de partenariats avec l'association de l'École du Chat Libre de Bordeaux et la Fondation 30 Millions d'Amis. En deux années de fonctionnement, sur environ 200 chats repérés, 70 chats ont été stérilisés et 40 chatons placés à l'adoption.

Autre action très importante permettant une intervention coordonnée et plus rapide : **le point bimensuel des signalements de maltraitance animale en lien avec la SPA de Bordeaux, la Police municipale et les référents municipaux cause animale.**

La première aire de détente canine a été officiellement ouverte fin janvier dans la Forêt du Bourgailh et connaît déjà un rayonnement sur la métropole bordelaise auprès des propriétaires de chiens. Plusieurs animations s'y sont déroulées en 2022 autour du bien-être du chien.

D'autres actions significatives : une rubrique dédiée à la cause animale a été créée sur le pessac.fr avec la mise en place d'un formulaire de signalement des chats errants et **une clause sur le bien-être animal a également été intégrée dans le cahier des charges du nouveau délégataire de la restauration collective.**

Le Conseil municipal des enfants a choisi le thème de la cause animale comme axe de travail et d'animations déclinés dans les écoles.

La Ville poursuit en 2022 la mise en place progressive du dispositif REFUGE LPO ETABLISSEMENT dans 14 centres de loisirs. Enfin, les agents municipaux sont également sensibilisés, avec la mise en place d'un plan de formation transition écologique pour la période 2022-2024 qui traite spécifiquement de cet enjeu.

L'engagement de Pessac en faveur de la cause animale s'est vu officiellement reconnu par l'association L214, avec **une 9e position au palmarès des villes œuvrant pour la condition animale et une 1ère place pour une ville de moins de 100 000 habitants.** Cette reconnaissance encourage Pessac à poursuivre son action, tout en mesurant le chemin à parcourir pour devenir encore plus exemplaire.



Les grandes orientations du nouveau PEDT

Le nouveau Projet éducatif de territoire (PEDT), portant sur la période 2022/2026, intègre les grandes orientations du mandat poursuivant ainsi les Objectifs de développement durable de l'ONU :

- **Transition écologique**
- **Lutte contre les discriminations,**
- **Citoyenneté / laïcité**
- **Alimentation / santé**

La réflexion et la mise en œuvre de celui-ci associent tous les acteurs éducatifs du territoire et s'articulent autour des dispositifs suivants : **réussite éducative, la démarche Pessac s'engage, plan de lutte contre les discriminations, agenda des solutions durables, plan d'actions bien-être animal, dispositifs de médiation, Convention territoriale globale, socle commun de compétences, connaissances et projets d'école, dispositifs éducation Nationale et jeunesse et sport.**

Plusieurs ateliers participatifs ont été organisés les 30 juin et 20 octobre 2022, composés de parents d'élèves, d'associations, de personnels municipaux, d'élus... L'objectif était de proposer une offre éducative cohérente à destination des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans en les sensibilisant aux enjeux socio-économiques et environnementaux du développement durable.

En parallèle un travail inter-directions a été mené pour décliner les 4 grandes orientations du PEDT en objectifs par tranche d'âge. Objectif : un PEDT finalisé pour mars 2023 !



Labellisation des crèches en « écolo-crèches »

Dans le cadre de leur engagement visant à améliorer la qualité de vie des enfants et du personnel des crèches, et réduire leur impact sur l'environnement, la Ville de Pessac et le CCAS ont lancé en 2018 la démarche écolo-crèche auprès de 5 structures municipales et de 4 structures associatives.

Ces crèches ont été accompagnées par l'entreprise ECHO(S) dans la démarche qualité environnementale avec pour finalité l'obtention du label « écolo-crèche ». Après avoir réalisé un diagnostic de terrain, suivi des formations sur les thématiques alimentation, hygiène et cosmétique, achats durables, éducation à l'environnement, et réalisé un plan d'actions spécifique à chaque établissement, **toutes les crèches municipales et les 4 crèches associatives ont été labélisées pour la période 2021-2024 par l'association Label Vie.**

En janvier 2022, la Ville a adhéré au réseau « écolo-crèche » pour ses crèches municipales afin d'échanger avec d'autres structures sur ses pratiques quotidiennes.

ET AUSSI...

Le cinéma Jean Eustache signataire de la charte « Cinémas verts »

Le Cinéma Jean Eustache a signé au mois de janvier 2022 la charte « Cinémas verts » (en lien avec le réseau des cinémas de Nouvelle-Aquitaine), et s'est engagé à agir pour avoir un **fonctionnement plus éco-responsable et une programmation cinématographique mettant en avant les initiatives écologiques et la protection de l'environnement.**

En 2022, le cinéma s'est équipé de poubelles de tri mises à disposition des spectateurs et a lancé une réflexion sur l'impression de ses supports de communication et les produits vendus à l'espace confiserie. Les impressions de la Gazette (journal du cinéma) sont ainsi mieux régulées pour ne pas jeter du papier et le cinéma travaille avec des imprimeurs locaux et responsables. Pour la confiserie, les produits bio et/ou locaux sont privilégiés.

Offre de logement élargie pour la Maison de Simone

L'association La maison de Simone, créée en 2008, a pour objectif l'accueil dans des logements des femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants, le soutien dans leurs démarches, dans leur recherche d'autonomie, ainsi que l'information et la sensibilisation des personnes relais.

En 2022, l'association a réalisé plus de 200 entretiens et ouvert un nouvel hébergement d'urgence de type 5 mis à disposition par la Ville de Pessac. La Maison de Simone dispose désormais de quatre appartements à Pessac.

Renouvellement des membres du CESEL

Le CESEL (Conseil économique social et environnemental local) est l'instance de participation citoyenne, créée par la municipalité en 2015. Composé de citoyens volontaires, il a pour mission de **proposer des idées et des actions dans le domaine du développement durable**. Ses 40 membres sont élus pour deux ans, ils ont été renouvelés partiellement en 2022 à la suite d'un tirage au sort.

Le CESEL peut proposer une délibération et être saisi pour avis sur un thème pour lequel la Ville a besoin d'une expertise citoyenne.

Enfin, ses membres, sont associés aux Commissions de travail organisées par la Ville et relatives à des projets qui font l'objet d'une participation citoyenne (Budget participatif, Maison du citoyen, Conseil de secteur...).

Marché solidaire de Saige-Formanoir

L'Espace social et d'animation Alain Coudert coordonne un dispositif en lien avec l'alimentation et la santé porté par une équipe de bénévoles et de salariés. Au programme : **un marché solidaire anti-gaspi hebdomadaire, des ateliers en lien avec l'alimentation et la santé** (CPAM, Maison du Diabète, ...), **et un restaurant ouvert une fois par semaine avec un menu diversifié à prix social**. Ces actions permettent à des habitants de créer du lien et de valoriser le parcours et les compétences des bénévoles dans une démarche écocitoyenne.

Maison de l'accompagnement

La Maison de l'accompagnement gérée par le CCAS de la Ville de Pessac et l'association La Villa de l'accompagnement a ouvert en début d'année 2023. Il s'agit d'un lieu spécifique pour **accueillir, informer, soutenir et aider les patients atteints d'une maladie non guérissable, les familles, les professionnels socio-sanitaires et les bénévoles qui œuvrent pour la fin de vie.**

Cet espace non médical offre une parenthèse dans le parcours de soin et un accueil détente loin de la spirale de la maladie. Il propose ainsi des soins ou des activités de bien être.

17 Espaces sans tabac à Pessac

Ce label créé par la Ligue contre le cancer vise à interdire la consommation de tabac dans les lieux extérieurs préalablement définis. Depuis le vendredi 4 février, à l'occasion de la journée mondiale contre le cancer et en partenariat avec la Ligue contre le cancer 33, **17 lieux, tels que les parcs, forêts et marchés de plein air sont devenus des espaces sans tabac.**



POUR DEMAIN ?

Un accompagnement renforcé dans le quartier Châtaigneraie-Arago

Tout en poursuivant sa politique de tranquillité publique, **la Ville a décidé de renforcer sur ce quartier l'accompagnement socio-éducatif des jeunes et jeunes adultes**. Dans la continuité du lieu d'accueil animé par l'association des jeunes de la Châtaigneraie (AJC), l'espace social et d'animation Châtaigneraie-Arago ouvrira, à la rentrée 2023, un Espace jeunes dédié à l'accompagnement en journée des 12/17 ans. Véritable lieu de ressources pour les jeunes, Il proposera aussi deux espaces pour la détente et la construction de projet. Ce tiers-lieu sera également ouvert aux habitants, avec un café associatif ouvert le matin.

Enfin, un autre projet verra le jour prochainement : un Pôle associatif. Situé dans les anciens locaux de l'antenne DOMOFRANCE, il accueillera les associations ainsi que le Conseil Citoyen du quartier.

De nouveaux équipements de proximité

Dans le cadre du budget participatif, de nouveaux équipements sportifs de fitness et de musculation sont installés progressivement dans les espaces publics et parcs de Pessac pour favoriser la pratique du sport en douceur pour tous et à tout âge.

En 2023, ces nouveaux équipements seront installés sur la plaine du Haut-Livrac, sur le complexe sportif de Saige et celui de la Châtaigneraie. Deux installations viendront également compléter le projet du Parc de Fontaudin. La place du Monteil accueillera une aire de jeux inclusive pour des jeunes enfants.



FINALITÉ 2

CLIMAT

Nos défis collectifs : lutter contre le changement et les dérèglements climatiques en limitant les émissions de gaz à effet de serre pour protéger l'atmosphère. Prévoir des mesures d'adaptation pour en limiter les conséquences.

En prolongement de son Agenda des solutions durables, la Ville poursuit ses engagements pour initier, soutenir ou mettre en lumière les actions en matière de transition écologique et solidaire avec 2 axes :

> Encourager l'utilisation des modes de déplacement doux et alternatifs

> Réduire la consommation d'énergie et développer la production d'énergie renouvelable sur l'ensemble du territoire

Les actions de la finalité correspondent aux objectifs développement durable suivants :







Sur cette thématique ont participé :

Acteurs externes

ETU'RECUP, TBM, Mamma, AMSRA, Vélo-Cité, Pessac VTT Gravelles, Cycles Mariani, Episol, Education nationale : écoles Magonty (maternelle et élémentaire), Cap de Bos, La Farandole et Toctoucau...

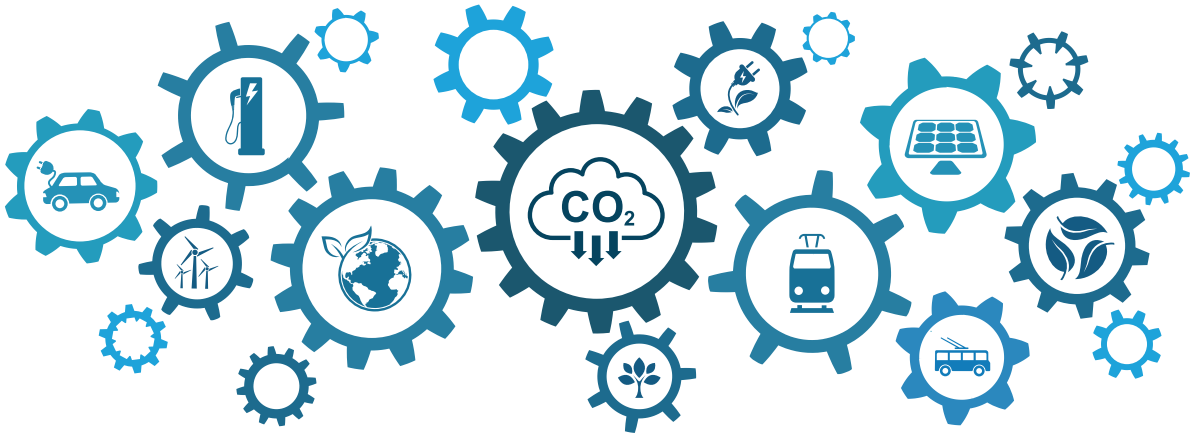
Directions municipales

Direction acteurs du territoire, Police municipale, Direction du développement social et urbain, Direction sport, jeunesse et vie étudiante, Direction transition écologique et bâtiments, Direction de l'enfance, Direction de la communication.

Directions/services Bordeaux Métropole

Pôle territorial Sud, Centre réseaux et paysages, Centre Espaces verts, Développement et aménagement urbain, Direction des finances et de la commande publique, Direction générale des mobilités, Direction générale numérique et systèmes d'information...

COUP DE PROJECTEUR SUR...



La démarche bas carbone

Dans un contexte de forte hausse des prix de l'énergie et dans la continuité de mise en place d'une politique de transition énergétique, la Ville de Pessac a décidé de déployer en 2022 le plan Éco-cité.

CE PLAN CONSISTE À AMPLIFIER LES ACTIONS AUTOUR DE TROIS AXES :

- La sobriété, ou comment questionner son besoin d'énergie ?
- L'efficacité, ou comment réduire la quantité d'énergie nécessaire au besoin retenu ?
- Le renouvelable, ou comment décarboner la consommation d'énergie restante ?

La sobriété a notamment été mise en place par une **réduction des températures** de consignes dans les bâtiments communaux (14°C dans les espaces sportifs, 18°C dans les bureaux et 19°C dans les écoles), par l'**optimisation de l'occupation** de certains locaux permettant de réduire les besoins énergétiques et enfin l'**extinction prolongée de deux heures de l'éclairage public.**

La ville engage également une **amélioration de l'efficacité énergétique** avec l'accélération des plans de rénovation des bâtiments municipaux sur les années à venir et l'augmentation des budgets alloués aux travaux d'économies d'énergie (isolation, remplacement des vitrages, optimisation des systèmes de chauffage, etc.).

Enfin, un **plan de déploiement des énergies renouvelables** s'intègre au programme de rénovation afin de développer les projets solaires photovoltaïques sur les toitures des bâtiments municipaux et le passage du gaz à des systèmes de production de chaleur renouvelables (pompe à chaleur, bois, etc.).

En parallèle du plan Éco-cité, la Ville de Pessac a profité de l'élaboration de son bilan carbone réglementaire, pour approfondir le diagnostic des sources d'émissions de gaz à effet de serre de son patrimoine, de ses services et de son territoire.

Parmi les principaux postes d'émissions que peut compter les services de la ville se trouvent ses achats de prestations, fournitures, matériel, travaux, etc. avec 32%, l'alimentation scolaire avec 15%, les déplacements des personnes dans les bâtiments municipaux (scolaire, culturels, administratifs ou sportifs) avec 27% et le chauffage des bâtiment (essentiellement au gaz) avec 15%.

Des achats plus responsables (recyclés ou reconditionnés), une alimentation moins carnée, un développement des modes de déplacement doux pour l'accès aux bâtiments municipaux ou la rénovation des bâtiments constituent les principaux leviers de réduction des émissions.

En ce qui concerne son territoire, la Ville de Pessac étant essentiellement résidentielle, les principaux postes d'émissions sont le transport (29%), l'alimentation (27%) et la consommation de biens et services (18%).



Les avancées du Plan vélo

Voté au Conseil municipal de septembre 2021, le Plan Vélo 2021-2026 propose **20 actions pour développer 52 aménagements cyclables**, renforcer les services associés et enfin mettre en place des actions de sensibilisation et de pédagogie pour inciter à la pratique du vélo comme la Fête du vélo à Pessac, au mois de mai cette année, en partenariat avec l'association ETU'RECUP.

La réunion publique du 5 mai 2022 a permis aux habitants, membres des comités et syndicats des quartiers ainsi que les associations de s'informer de l'état d'avancement.

La période de réalisation 2021 à mi-2022 fait état de 17 opérations terminées comme la création de zone 30, l'aménagement du giratoire babin-Jullian, la pérennisation du plan d'urgence vélo, 32 giratoires marqués avec logos vélos et 7210 mètres linéaires d'aménagements cyclables réalisés pour 600 000 € d'investis. La deuxième moitié de l'année 2022 permettra la finalisation de 14 opérations telles que la requalification de la rue Pierre Loti, la résorption d'une discontinuité cyclable sur l'avenue Nancel Pénard pour un montant estimé de travaux d'1 millions d'euros.

En 2023, les aménagements cyclables concerneront une voie verte Bioparc, l'élargissement des bandes cyclables et revêtement avenue de Beutre et rue de Romainville. **12 opérations au total dont plus de 6 km d'aménagements cyclables pour un investissement de 3,685 M€.**

Cette année a été marquée par la mise en place de plusieurs actions de sensibilisation et de pédagogie, comme la distribution de flyers « stop au stationnement sur les voies cyclables » ou « stop au stationnement sur les trottoirs » et le lancement de la campagne de communication cet automne ***A Pessac, on mouille le maillot, A Pessac, un coup de pédale pour changer le monde*** avec affiches et un film.



Les efforts de rénovation énergétique récompensés par l'exonération de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties

La Ville de Pessac met en place depuis janvier 2022 une mesure volontaire afin d'accompagner les propriétaires dans les efforts de rénovation énergétique de leurs logements anciens, par l'exonération de la Taxe foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) à hauteur de 50% et pour une durée de 3 ans. Cette mesure concrète est un réel levier pour contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux logements mal isolés et/ou énergivores.

Les conditions pour bénéficier de cette exonération sont précises : être propriétaire d'un bien à usage d'habitation (logements individuels ou collectifs), payer la taxe foncière, posséder un logement achevé avant le 1er janvier 1989, avoir fait des travaux et/ou avoir fait réaliser les travaux par une entreprise avec l'établissement d'une facture.

Le montant des dépenses doit atteindre soit 10 000 € TTC au cours de l'année précédant l'année d'application de la demande d'exonération (2021), soit 15 000 € TTC au cours des 3 années précédant l'année d'application de la demande d'exonération (2019, 2020, 2021). La procédure pour faire sa demande est détaillée sur le site Pessac.fr.

Selon les toutes premières estimations, 77 propriétaires Pessacais se sont déjà inscrits dans la démarche !

ET AUSSI...

Sans voiture le premier vendredi de chaque mois !

Les 1er avril, 6 mai, 3 juin et 1er juillet, **parents et enfants des écoles Magonty (maternelle et élémentaire), Cap de Bos, La Farandole et Toctoucau ont été invités à se rendre à l'école à pied, à vélo, en trottinette ou à faire du covoiturage**. Cette initiative fait suite à une réflexion menée par les enfants de l'école élémentaire de Magonty à l'annonce du thème du Conseil municipal des enfants : « Que puis-je faire pour ma ville ? ». Lors du 1er avril, 43 % des parents et des élèves ont joué le jeu dans chaque école.

1ère semaine du nettoyage numérique du 14 au 18 mars 2022

pour les 18 000 agents utilisateurs du système d'information commun de Bordeaux Métropole dont les agents de Pessac. L'objectif était de prendre conscience de l'impact environnemental du numérique qui représentera en 2025 près de 8% des émissions mondiales de gaz à effet de serre mais également d'**agir concrètement en nettoyant les données inutiles** sur les messageries et espaces de stockage documentaire courants. **Les résultats sont encourageants avec 1 030 Go de fichiers supprimés** pour une économie estimée de 216 Kg CO_2eq.

La centrale photovoltaïque du Bourgailh

est en fin d'installation sur l'ancienne décharge pour une mise en service au mois de février 2023. **Cette centrale solaire de près de 11 000 panneaux photovoltaïque, permettra d'économiser près de 240 tonnes de CO_2 par an et d'alimenter en électricité verte l'équivalent des besoins de 2 500 foyers chaque année, soit près de 10% de la population pessacaise.** La puissance installée est de 5 MW et elle assurera une production annuelle estimée à plus de 6 250 MWh.

Les copropriétés du Burck font peau neuve

Construits dans les années 60, à cheval sur les communes de Mérignac et de Pessac, les ensembles immobiliers du Burck représentant 1203 logements (dont 204 sur Pessac), aujourd'hui fortement dégradés, font l'objet de travaux de rénovation depuis cette année. Prévus sur les cinq prochaines années, les travaux porteront à minima sur la remise en état des parties communes, **la sécurisation du bâti et des travaux d'amélioration thermique devant permettre un gain énergétique de 35%**. Le montant des travaux est estimé à 18,5 M€ pour les trois copropriétés pessacaises. 12 M€ d'aides publiques sont prévus, dont 170 000 € pour la Ville de Pessac.

Pessac au World Impact Summit

La Ville de Pessac était la seule collectivité de France à être présente au Sommet International des Solutions à Impact Positif Global à Bordeaux le 30 novembre et 1er décembre dernier.
C'est le témoignage d'une collectivité locale, des élus locaux et des agents municipaux qui s'engagent concrètement pour transformer l'action publique et répondre aux enjeux écologiques.



POUR DEMAIN ?

4 bâtiments municipaux équipés de panneaux photovoltaïques

La ville a décidé d'accélérer la mise en service des 33 projets de panneaux photovoltaïques identifiés sur les toitures des bâtiments non pas en 2030 mais dès 2026.

- **8 projets d'envergure** : Stade nautique, école Magonty, école Saint-Exupéry, médiathèque… (plus de 100 kWc).
- **A terme, d'ici 2026 : 2,2 M€ investis par la ville pour l'ensemble des projets, une baisse potentielle de 44% de la consommation des 33 bâtiments.** L'électricité produite sera d'abord auto-consommée et le surplus sera revendu.
- **33 bâtiments à terme dont 4 dès l'hiver 2022-2023**, notamment l'école Aristide Briand et la salle Roger Vincent.

Chauffer la Ville sans chauffer la planète

Un autre levier très puissant que Pessac étudie avec Bordeaux métropole concerne le **déploiement d'un réseau de chaleur dit « métropole sud » qui alimenterait le campus ainsi que les quartiers de Compostelle, Saige, Arago et le Pontet, comprenant la Médiathèque Jacques Ellul, le stade nautique et une dizaine de bâtiments municipaux.** Il serait alimenté par des énergies renouvelables (géothermie et biomasse). Ce nouveau réseau de chaleur permettra d'une part la stabilité des prix, la lutte contre la précarité énergétique et des milliers de tonnes de CO_2 économisés chaque année. Il serait opérationnel en 2026.



FINALITÉ 3

NATURE ET BIODIVERSITÉ

Nos défis collectifs : protéger les milieux naturels et agricoles, préserver la biodiversité biologique et protéger les ressources naturelles (comme l'eau).

En prolongement de son Agenda des solutions durables, la Ville poursuit ses engagements pour initier, soutenir ou mettre en lumière les actions en matière de transition écologique et solidaire avec 2 axes :

> Maintenir et développer les trames vertes et bleues

> Développer une alimentation bio et locale et une agriculture urbaine de proximité

Les actions de la finalité correspondent aux objectifs développement durable suivants :



Sur cette thématique ont participé :

Acteurs externes

Education nationale : école Joliot Curie, école François Mauriac, Association Ecosite du Bourgailh, Les Jardiniers de Pessac, Office National des Forêts, Epi'Sol, LPO

Directions municipales

Direction développement social urbain, Direction acteurs du territoire, Direction sport, jeunesse et vie étudiante, Direction de l'enfance, Direction vie associative et événementiel, Direction transition écologique et bâtiments, Direction culture

Directions/services Bordeaux Métropole

Pôle Territorial Sud - Centre réseaux et paysages, Centre espaces verts, Développement et aménagement urbain, Direction des finances et de la commande publique, Direction générale des mobilités, Direction prévention...

COUP DE PROJECTEUR SUR...



L'embellissement des places du centre-ville

Depuis plusieurs années maintenant, la Ville travaille à la végétalisation de son centre.

Les importants travaux de voirie effectués rue de Châteaubriand, entre l'avenue Jean-Jaurès et la place du Cardinal, ont permis **la plantation de pas moins de 47 arbres, 963 arbustes et 7 200 vivaces. En hyper-centre, ce sont les quatre places (Droits de l'Homme, Ve République, Liberté-Samuel Paty et Goulinat) qui font actuellement l'objet d'un projet de déminéralisation.**

Une importante phase de concertation, menée entre avril et décembre 2021, a permis de recueillir les usages et attentes des habitants, des commerçants et des usagers, puis de leur présenter les objectifs et le planning du projet. Ainsi, 65 rendez-vous individuels, 30 micros-trottoirs, 8 entretiens groupés, une réunion publique et des stands participatifs sur les marchés ont permis de recueillir les usages et attentes des habitants, des commerçants et de leur présenter les objectifs et le planning des différentes étapes.

LES OBJECTIFS DU PROJET :

- **Améliorer le cadre de vie** et l'attractivité des places sans travaux lourds et sans pénaliser l'accès au centre-ville
- **Développer la trame végétale** et lutter contre les îlots de chaleur
- **Apaiser et sécuriser** les modes de déplacement dans le quartier
- **Dynamiser** l'attraction commerciale du centre-ville

Les aménagements en cours

Lancé en janvier dernier avec la plantation d'un arbre totem sur la place de la Ve République, l'aménagement s'est poursuivi avec la piétonnisation de la contre-allée entre l'avenue Pasteur et la rue des Poilus. Des bornes d'entrée escamotables ont été installées en entrée et en sortie afin de laisser l'accès aux commerçants, aux livreurs et au service de la collecte, et le sens de circulation a été inversé. Le mobilier urbain sera ensuite enlevé afin d'ouvrir l'espace.

Le parvis Charles de Gaulle a, quant à lui, été agrémenté d'une dizaine de jardinières. En mai, deux jardinières longitudinales réalisées en bois sur-mesure sont venues créer une séparation entre le parking et les commerçants d'une part, entre la gare et le parking d'autre part. Ces dernières sont végétalisées avec 17 arbustes, plus de 650 vivaces donnant du volume et 2 arbres.

Phasage de la végétalisation du centre-ville

2022/2023 : 1ere phase de plantation place de la Ve République et place de la Liberté-Samuel Paty

2023/2024 : 2nd phase de plantation

2025 : Fin des plantations place des Droits de l'homme et aux abords de l'église.

Au total, ce sont plus de 80 arbres et d'essences qui seront plantés sur ces 4 places.



Les cours d'école se mettent au vert

Parmi les projets emblématiques figure la déminéralisation des cours d'école. Pendant longtemps, celles-ci ont été recouvertes d'un enrobé noir, qui était alors jugé pratique d'un point de vue sanitaire et sécuritaire par la communauté éducative. Mais avec le réchauffement climatique, elles sont devenues de véritables îlots de chaleur, où les températures battent des records en été. Dès 2017, ce sujet de préoccupation est abordé par le CESEL, Conseil économique, social et environnemental local de Pessac, autour d'une réflexion aboutissant au vote d'une délibération le 12 février 2019.

Projet expérimental à l'école Joliot Curie

Un important processus de concertation a été déployé : pendant six mois, des ateliers ont été mis en place avec les enfants, les enseignants, les parents d'élèves et le personnel municipal. Deux projets ont été élaborés et soumis au vote. Le choix s'est porté sur la création d'îlots de fraîcheur tout autour du terrain de sport situé au cœur de la cour.

Les travaux, débutés en novembre 2021, ont été réalisés sur les temps de vacances scolaires et les mercredis.

30 % de la surface de la cour ont été cassés. L'enrobé a été supprimé à certains endroits, soulevé et stabilisé à d'autres selon le principe de rocaille urbaine. Des dalles d'enrobés ont été posées à distance les unes des autres et jointes avec un mélange de terre et de pierre ensemencés à la manière de pas japonais.

Les pieds des arbres ont été libérés de l'enrobé qui les empêchait de respirer et agrémentés de plantes couvre-sol. Le potager existant a été repris avec une jardinière principale.

Enfin, le terrain de sport central a été refait en totalité avec la pose d'un enrobé perméable permettant l'infiltration de l'eau.

21 arbres ont été plantés au total et un tiers de la surface de la cour est désormais perméable, ce qui devrait permettre de réduire de 1,6 à 1,9 °C sa température moyenne (selon les estimations du cabinet d'études).

La déminéralisation menée à titre expérimental sur l'école Joliot-Curie doit servir de repère, l'objectif étant ensuite de l'étendre aux autres écoles de la ville.



Ouverture de la chasse aux moustiques !

La Ville de Pessac et Bordeaux Métropole luttent contre la prolifération des moustiques. Le moustique tigre fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières, être vecteur des virus de la Dengue, le Zika et le Chikungunia.

Un centre de démoustication a ainsi été créé en 2020. Dans ce cadre, **la Ville a passé une convention avec Bordeaux Métropole, qui intervient à plusieurs niveaux. Le coût de la convention pour la Ville est de 60 000 €.**

Depuis début 2020, des signalements de particuliers ont été reçus dans les secteurs du Zoo-Bourgailh, Romainville, Fontaudin, Clos de la Princesse et Toctoucau, où un constat de rétention des eaux dans les fossés a été réalisé. Un inspecteur de salubrité de Bordeaux Métropole assure le suivi sur ces secteurs.

Les agents du centre de démoustication ont engagé un travail de fond avec les partenaires sur le territoire pessacais, dont les associations de quartier.

D'autres activités sont menées sur le territoire pessacais. Un travail cartographique est en cours visant à déterminer les espaces publics et privés sur les secteurs boisés et de biodiversité. Une surveillance des gites larvaires est également enclenchée et des traitements ponctuels ont été engagés sur le domaine public (pas de traitement opéré chez les particuliers dans le cadre du règlement sanitaire départemental).

ET AUSSI...

Des manifestations municipales de retour

Après deux années consécutives impactées par la situation sanitaire, le public était au rendez-vous de la **17ème édition du Printemps de la Forêt du Bourgailh**. 82 exposants étaient présents dont 29 pépiniéristes locaux au marché aux plantes. Le public a pu profiter des nombreuses animations : lectures et atelier land'art, atelier panier potager…

Le 25 novembre 2022, dans le cadre de la **Fête de l'arbre et de la biodiversité**, **335 arbres ont été distribués par la Ville**, aux nouveaux Pessacais et aux familles ayant eu un enfant au cours de l'année. Chacun est reparti avec un arbre fruitier au choix.

Bordeaux-Métropole a de son côté offert 400 jeunes plants aux Pessacais, dans le cadre de la semaine de « L'arbre en fête ».

Un jardin pédagogique à l'école François Mauriac et le Jardin animé du Bois des Roses

L'école François Mauriac a souhaité aménager un jardin pédagogique pour sensibiliser les enfants à la préservation de l'environnement. Il est devenu d'un lieu de partage des savoirs et de rencontres entre les enfants, parents, équipe éducative et acteurs du quartier. Il a été soumis dans le cadre du Budget participatif et plébiscité. Plusieurs rencontres ont été organisées entre les porteurs de projet et la Ville. Un chalet a été installé, l'accès à l'eau et la remise en état du récupérateur d'eau ont été réalisés. L'aménagement du potager et des espaces floraux sont en cours de création.

Dans le cadre du Budget participatif la Ville a aussi accompagné l'association Epi'Sol pour améliorer l'aménagement du Jardin du bois des roses, notamment en travaillant sur l'accès pour les personnes à mobilité réduite. Tous les habitants du quartier peuvent ainsi être sensibilisés aux questions d'alimentation, de santé et du bien-être.

Des REFUGES LPO de plus en plus nombreux à Pessac

La ville engagée aux côtés de la LPO depuis 2019 continue d'encourager et de soutenir l'adhésion au dispositif REFUGES LPO qui permet d'agir concrètement contre le déclin de la biodiversité. Après le passage en REFUGE LPO de l'ensemble de ses parcs, **la ville a encouragé près de 470 Pessacais à installer chez eux un abri pour les oiseaux et étend le dispositif dans les centres de loisirs.** Sur l'année scolaire 2021-2022, 14 structures ont été concernées pour 190 enfants sensibilisés et 77 nichoirs installés. L'année 2022-2023 doit permettre aux 19 centres de loisirs restants de s'inscrire pleinement dans ce dispositif créé il y a déjà 100 ans !

Micro-fôret des Arrestieux en place

Les 2,5 ha de la plaine des Arrestieux font l'objet d'un aménagement écologique depuis 2019 avec plus de 500 000 € de budget.

Des enfants des centres de loisirs pessacais ont été invités à venir planter une micro-forêt avec 5 essences : arbousier, aubépine, olivier d'automne, spirée de Vanhouttier, viorne flexible sur la plaine des Arrestieux. Ils ont suivi la technique de Miyawaki qui prône la "végétation potentielle naturelle". Elle fait grandir en un temps record des forêts telles qu'elles repousseraient naturellement sans l'intervention de l'homme. Elles sont beaucoup plus denses qu'une plantation d'arbres classique et plus riches en biodiversité. Les enfants ont pu observer sa croissance tout au long de l'année 2022.

REGARD : une exposition interactive sur les micropolluants

L'exposition REGARD Micropolluants de Cap Sciences a été présentée au sein de la Médiathèque Jacques Ellul. Cette exposition avait pour objectif de **sensibiliser les Pessacais aux micropolluants, toxiques pour les êtres vivants.**

Pour une mobilité douce dans les centres de loisirs pessacais

Pour favoriser l'équité d'accès à l'éducation, au développement durable et à l'environnement pour tous les enfants pessacais, les animateurs des centres de loisirs sont encouragés à mettre en place des actions pour une mobilité douce.

Le cadre de pleine nature de Romainville ou de la forêt du Bourgailh sont des atouts pour la pratique du vélo avec des jeux, des parcours... **Des initiations permettent aux enfant de tester skate, trottinette, roller ou vélo et de découvrir ainsi des déplacements alternatifs aux déplacements motorisés.**



POUR DEMAIN ?

Pessac, ville plus verte et plus nature pour la 4e édition du Budget participatif

L'année 2023 démarrera avec le lancement de la 4e édition du Budget participatif qui aura pour thème « **Pessac, ville plus verte plus nature** ». Ce dispositif vise à permettre la réalisation par la ville de projets issus des idées proposées et votées par les citoyens. **À Pessac, l'enveloppe budgétaire s'élève à 400 000 €, soit 100 000 € de plus que la précédente édition, afin de réaliser encore plus de projets.** Les porteurs de projet lauréats participeront activement à la réalisation concrète de leur proposition.

Le dispositif s'appuie sur 5 étapes :

- du 20 janvier au 30 mars 2023 : lancement et appel à projets,
- du 1er avril au 30 juin 2023 : étude des projets,
- du 10 juillet au 30 septembre 2023 : vote des Pessacais,
- du 1er mars 2024 au 30 juin 2025 : validation des projets et réalisation.



FINALITÉ 4

MODES DE PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES

Nos défis collectifs : soutenir une dynamique de développement pour favoriser le progrès social, n'entraînant pas de pollution, en préservant les ressources et les milieux naturels.

En prolongement de son Agenda des solutions durables, la Ville poursuit ses engagements pour initier, soutenir ou mettre en lumière les actions en matière de transition écologique et solidaire avec 2 axes :

> Développer une alimentation bio et locale et une agriculture urbaine de proximité

> Réduire et valoriser les déchets

Les actions de la finalité correspondent aux objectifs développement durable suivants :



Sur cette thématique ont participé :

Acteurs externes

Université de Bordeaux, Université Bordeaux Montaigne, World Clean Up Day, Les Détritivores, Education nationale : collège Jeanne d'Arc Assomption, Etu'Recup, Les commerçants du marché bio, Surfrider foundation Europe...

Directions municipales

Direction développement social urbain, Direction acteurs du territoire, Direction sport, jeunesse et vie étudiante, Direction de l'enfance, Direction transition écologique et bâtiments, Direction culture

Directions/services Bordeaux Métropole

Pôle Territorial Sud - Centre réseaux et paysages, Centre espaces verts, Direction de l'achat et de la commande publique, Gestion de l'espace publique ST4...

COUP DE PROJECTEUR SUR...



La mobilisation contre les déchets

La Ville, en lien avec le centre propreté du Service territorial 4 de Bordeaux Métropole dont dépend Pessac, a engagé une grande réflexion pour faire de Pessac une ville plus propre. Les agents du Centre Propreté ont la charge du balayage et nettoyage de l'espace public, collecte des déchets verts et du ramassage des dépôts sauvages également. L'enjeu est de taille, car en 2021, ce sont près de 919 tonnes de déchets issus de dépôts sauvages qui ont été ramassées à Pessac.

Cette réflexion, partagée par toutes les parties prenantes du territoire, habitants, commerçants, élus, techniciens, doit permettre de définir le rôle de chaque acteur, de concerter les usagers pour mieux définir leurs attentes, construire un plan d'actions ciblées avec un calendrier et des indicateurs de suivi. Concrètement sur le terrain, des actions de nettoyage en profondeur et plus minutieuses ont été effectuées sur le mobilier urbain, au pied d'immeubles... D'autres actions spécifiques sont à souligner : l'installation de corbeilles devant le lycée Jeanne d'Arc ou bien encore la présence d'un agent 3 heures chaque après-midi.

Les retours sur le centre-ville sont très encourageants avec un sentiment de propreté renforcé et une action des techniciens reconnues et valorisées. Ce travail sera poursuivi tout au long de l'année 2023.

Les Opérations propreté se sont poursuivies en 2022 avec des rencontres organisées avec les riverains, des enfants du quartier de Bellegrave et du centre-ville pour les sensibiliser aux éco-gestes, leur faire découvrir les métiers de la propreté et échanger sur les actions quotidiennes de propreté à Pessac.

Comme chaque année en septembre, la Ville a renouvelé l'Opération Zéro Déchet en partenariat avec l'association World Clean Up Day pour inviter les Pessacais à ramasser les déchets dispersés dans la Forêt du Bourgailh et sur le Campus en lien avec l'Université de Bordeaux Montaigne et de Bordeaux. **Cette année, 400 kg de déchets au Bourgailh et 100 kg sur le campus ont été collectés avec près de 120 participants.**

Sur le territoire pessacais, tout au long de l'année, de nombreuses associations, entreprises et étudiants se mobilisent pour ramasser des déchets abandonnés dans les forêts, parcs et rues de Pessac. A titre d'exemple, les élèves du collège Jeanne d'Arc ont collectés 150 kg de déchets, le Bureau Véritas France 136 kg, ou encore le Comité de quartier Sardine qui a collecté 50 kg...





Une nouvelle offre de restauration collective plus durable

Propriétaire d'une cuisine centrale, la Ville concède à un délégataire, sous la forme d'une délégation de service public, la charge du service de restauration collective. Cela comprend la production et la livraison quotidienne de près de 5 000 repas en liaison froide aux enfants des écoles et des accueils de loisirs (4 400 repas), aux seniors bénéficiaires du foyer restaurant et du portage à domicile (300 repas) et aux agents municipaux (150 repas), ainsi que la gestion du personnel, l'entretien et la maintenance de la cuisine centrale.

Le renouvellement de cette attribution a été l'occasion pour la Ville de revoir les exigences et de renforcer la prise en compte des enjeux de la transition écologique. SODEXO, le nouveau délégataire, en place depuis le 1er septembre 2022 s'est engagé notamment sur :

• **Un plan d'approvisionnement contenant 60 % de produits durables, dont 30 % de produits bio** (parmi lesquels 30 % d'origine locale), devant tendre à terme vers 50 % de produits bio (parmi lesquels 70 % d'origine locale). Pour cela, Sodexo va faire appel à des fournisseurs locaux tels que le maraîcher Philippe Laville (Eysines), etc.

• **L'obtention en cours du label Ecocert en cuisine** (bio - local - sain - durable) **et la pérennisation du label Territoire Bio**

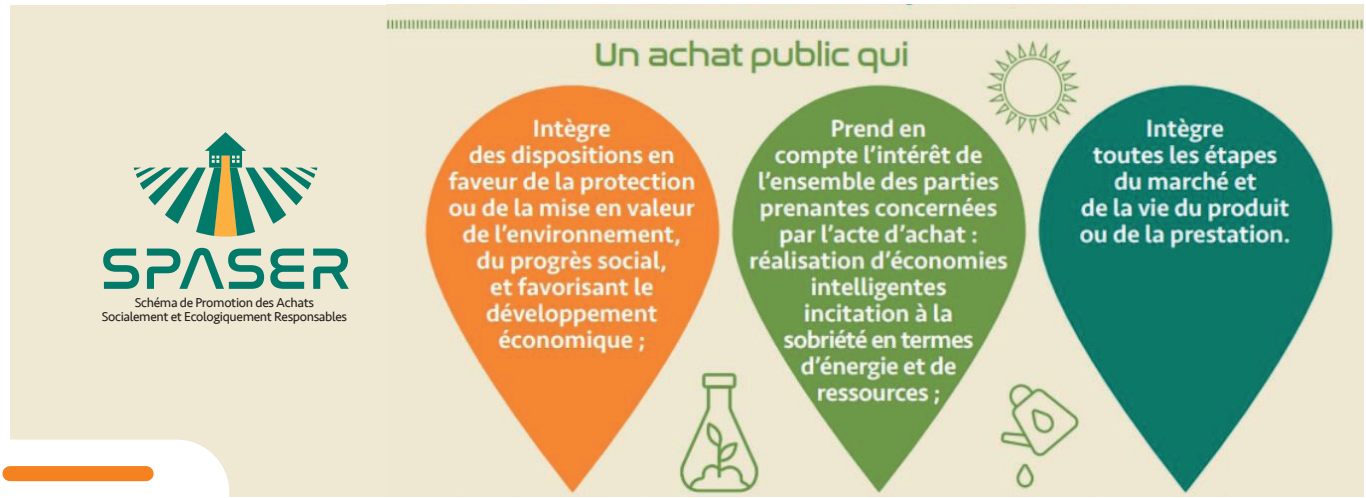
• Une **offre quotidienne 100 % végétarienne** (sans viande ni poisson) pour ceux qui le souhaitent sur inscription et le passage du repas pour la terre pour tous de deux fois par mois à une fois par semaine

• **La réduction du gaspillage alimentaire** et le renforcement du traitement des biodéchets via l'extension du partenariat avec les Détritivores à la cuisine centrale.

• **La diminution de l'impact carbone** avec le passage à 100 % de véhicules électriques pour la livraison des repas en 2024.

• **La signature, par l'ensemble de ses fournisseurs, de la charte sur le bien-être animal du groupe Sodexo**. Elle stipule les exigences minimales requises pour travailler avec Sodexo, à savoir les « 5 libertés » du bien-être animal. Afin de respecter ces exigences, les fournisseurs doivent communiquer les principes de cette Charte au travers de leur propre chaine d'approvisionnement.

L'ensemble de ces engagements fera l'objet d'un suivi régulier par la Ville de Pessac.



Le SPASER, une politique volontariste de la Ville de Pessac

À compter du 1er janvier 2023, les collectivités dont le montant annuel des achats dépasse le seuil de 50 M€, doivent mettre en place un **Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables** dit le SPASER.

Bien que Pessac ne soit pas à ce jour obligée de se doter d'un SPASER, **la Ville poursuit son engagement dans une démarche dynamique de promotion du développement durable aux travers de ses marchés publics.** Soucieuse de s'impliquer et de préparer l'avenir des générations futures, **Pessac a adopté un schéma de promotion des achats responsables en Conseil municipal le 28 juin 2022.**

Le SPASER constitue ainsi un nouvel outil de lutte contre le réchauffement climatique et vers une transition écologique durable.

ET AUSSI...

Poursuite de la collecte des biodéchets

dans les restaurants scolaires et municipaux avec 86,3 tonnes de biodéchets collectés pour 21 restaurants en 2021. Leur valorisation en compost par la société bordelaise Les Détritivores permet une économie de CO2 estimée à 35 tonnes en 2021.

L'offre de points de collecte à l'Hôtel de Ville ou à proximité s'enrichie

désormais de la collecte de masques chirurgicaux, de bouchons en liège ou bien encore des mégots de cigarettes. Ils viennent en complément de ceux déjà présents pour le papier, les piles, les stylos, les ampoules, les petits appareils électriques, les cartouches d'imprimantes ou bien encore les bouchons. **En 2021, ce sont plus de 65 kg de piles ou bien encore 10kg de stylos collectés grâce à ces points d'apports volontaires !**

ETU'RECUP, une mine d'éco-solutions à petits prix

L'association pessacaise récupère dans sa ressourcerie, installée sur le campus, des dons de vêtements, des petits électroménagers, du mobilier, de la vaisselle... vendus ensuite à prix bas aux étudiants et aux habitants du quartier.

Elle coordonne aussi la Maison du vélo et des mobilités alternatives sur le Campus et à Pessac centre, en y organisant **de nombreux ateliers participatifs autour de la fabrication de produits Zéro déchet et de réparation de vélos.**

Les 30 ans du marché bio de Pessac

Chaque mardi matin, une vingtaine de producteurs et artisans s'installent sur la place de la Ve République pour vendre légumes, poissons, viandes, volailles, œufs, fromages, fruits frais et secs, yaourts, pains, pâtisseries, miel, plantes, noix et jus de pommes issus de l'agriculture biologique. **Avant-gardiste dans la sélection des produits bio et dans cette démarche, le marché fêtait en octobre 2022 ses 30 ans.** Un anniversaire partagé avec les Pessacais lors d'un temps fort le mardi 11 octobre : dégustations gratuites en musique, grand déjeuner en compagnie des producteurs, élaboré avec les produits du marché.

Actions citoyennes avec Surfrider foundation Europe

Les adolescents fréquentant la structure de loisirs municipale Pessac Animation ont réalisé deux actions avec Surfrider Foundation : **une collecte des déchets et un escape game autour de la nature et de l'environnement**.

La collecte a eu lieu le vendredi 22 avril, du parking de la forêt de Bourgailh jusqu'au lac de Cap de Bos. Elle a permis de récupérer des mégots, des emballages alimentaires, des capsules de boisson, des bouchons, des bouteilles de verre, des petits jouets ou encore des briquets.

L'escape game a eu lieu au domaine de Certes à Audenge au mois de juin 2022. Il s'agissait d'un jeu de piste avec des comédiens. Avec un carnet de note, une boussole et des enregistrements d'un naturaliste, les jeunes devaient retrouver le responsable de la mystérieuse mort d'un animal à cause d'un produit toxique. Une manière ludique d'apprendre beaucoup de choses sur l'environnement et la biodiversité du Bassin d'Arcachon !



POUR DEMAIN ?

Des actions autour du développement durable dans les centres de loisirs

Dans le cadre du Projet éducatif de territoire (PEDT) 2022/2026, qui intègre la poursuite des objectifs développement durable de Pessac, deux thématiques ont été choisies. Elles seront traitées en 2023 dans les centres de loisirs.

La première thématique « équilibre et santé pour mieux grandir » sensibilisera par exemple les enfants sur les usages des écrans ou sur la relaxation Yoga. **Pour la seconde thématique « je mange sain, durable et locale »**, les enfants seront invités à des ateliers cuisine ou zéro gaspillage, à découvrir les produits du terroir ou des techniques de jardinage en créant un potager.

L'action « Manger bien c'est bon ! » sensibilisera les enfants sur l'impact de l'alimentation sur notre environnement et sur l'importance des produits locaux de saison.

Objectif « Zéro Déchet » pour tous les marchés de Pessac

Début 2023, l'ensemble des marchés de plein air de Pessac sera engagé dans une démarche exemplaire pour réduire la production de déchet des exposants comme des clients. Après les marchés de Cap de Bos et de Monbalon, place aux marchés du samedi et du dimanche.

ANNEXES

Les indicateurs de développement durable pour Pessac (année 2020)

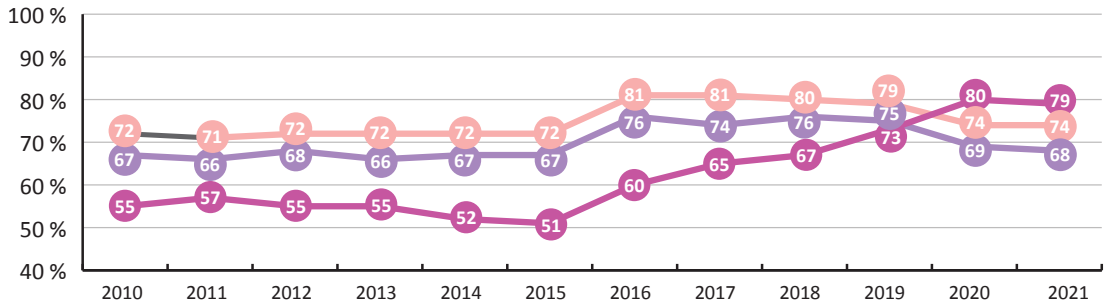
Trouvez dans cette partie la présentation de 8 indicateurs développement durable pour Pessac, issus des propositions des membres du CESEL.

Légendes
Ø : Indicateur non calculable ou non pertinent (action non démarrée)
ND : Indicateur non disponible / non communiqué
¤ : Certains indicateurs ont subi des modifications suite à un changement dans le mode de calcul



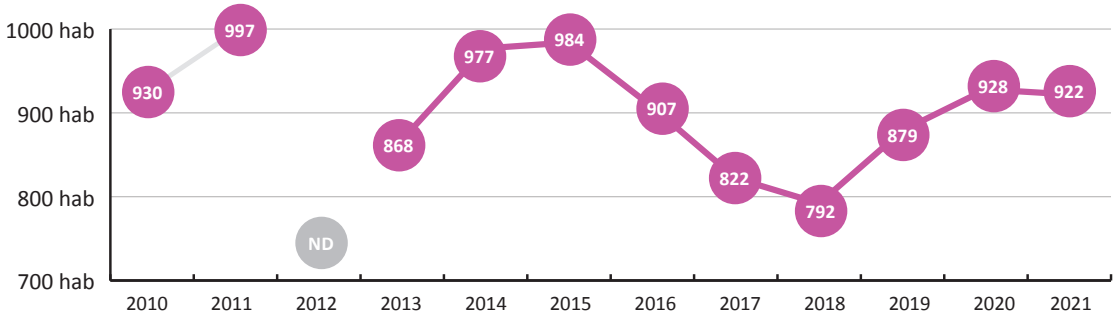
FINALITÉ VILLE ENSEMBLE

Niveau de responsabilité des femmes à la Ville et au CCAS



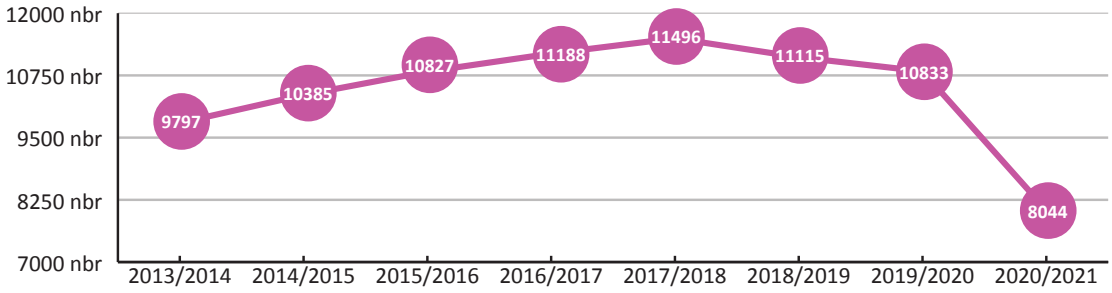
L'indicateur présente le pourcentage de femmes sur le nombre d'agents de chaque catégorie.
Les taux de 95 % de femmes au CCAS et de 88 % à l'Enfance reflètent la féminisation des métiers de ces Directions.
Comme en 2020, les effectifs de la Ville et du CCAS sont composés à 79 % de femmes. Parmi la Direction générale, si le poste de Directeur Général des Services est occupé par un homme, 3 femmes occupent les fonctions de Directrice générale adjointe.

Nombre de Pessacais accompagnés vers l'emploi par la Mission locale



La Mission locale est en charge des problématiques liées à l'insertion professionnelle et à l'insertion sociale des jeunes de 16 à 25 ans. Pour cela, elle intervient dans différents domaines tels que l'orientation, la formation, l'emploi, l'aide au logement, la mobilité, la citoyenneté, les sports, loisirs et culture.
Cet indicateur présente le nombre de jeunes Pessacais accompagnés vers l'emploi par la Mission locale des Graves.
En 2021, ce nombre est stable malgré un contexte sanitaire compliqué.

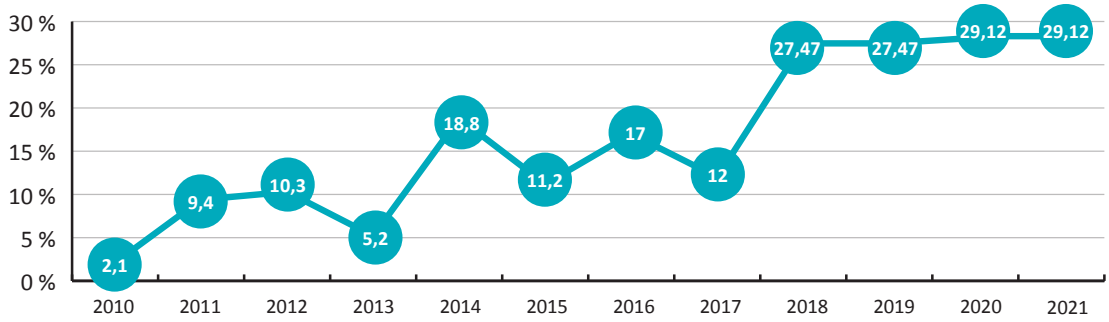
Licenciés sportifs Pessacais



Cet indicateur totalise le nombre de licenciés sportifs dans les 80 clubs pessacais, toutes disciplines confondues. Il ne comprend pas la pratique des adhérents aux associations sportifs ni aux pratiques autonomes (ex : footing, vélo, natation…). L'activité fonctionne en année sportive (septembre à juin) et non en année civile.
La baisse continue, toujours sur une saison encore teintée de COVID. Par ailleurs, nous avons changé de référentiel et les adhérents que nous comptions avant comme licenciés ne sont plus pris en compte.

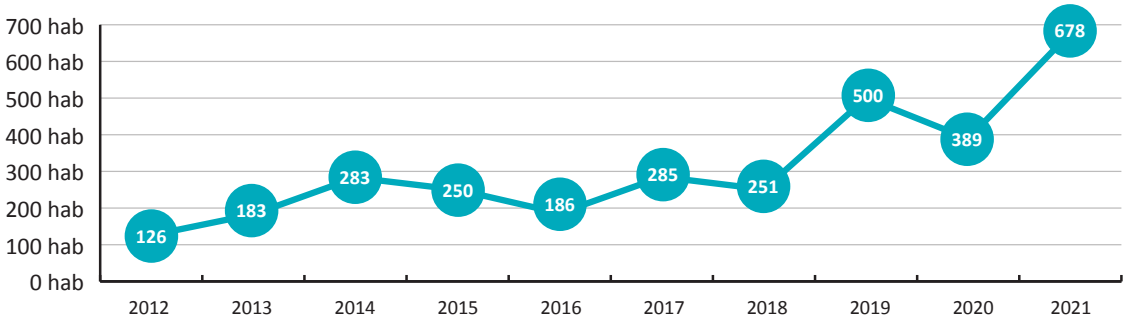
FINALITÉ CLIMAT

Part des bâtiments municipaux de classe énergétique A ou B



La classe énergétique d'un bâtiment est un indice de sa consommation annuelle en énergie. Ce classement est présenté sous la forme d'une lettre qui va de A (bâtiment économe en énergie) à G (bâtiment gourmand en énergie). Catégorie A : le logement consomme moins de 50 kWh/m²/ an, catégorie B : le logement consomme entre 51 et 90 kWh/m²/ an.
Cette hausse est à relativiser compte tenu de la fermeture d'une partie du parc municipal suite aux confinements successifs (salles municipales, piscine Caneton, écoles…).

Nombre de Pessacais ayant bénéficié des conseils Info énergie

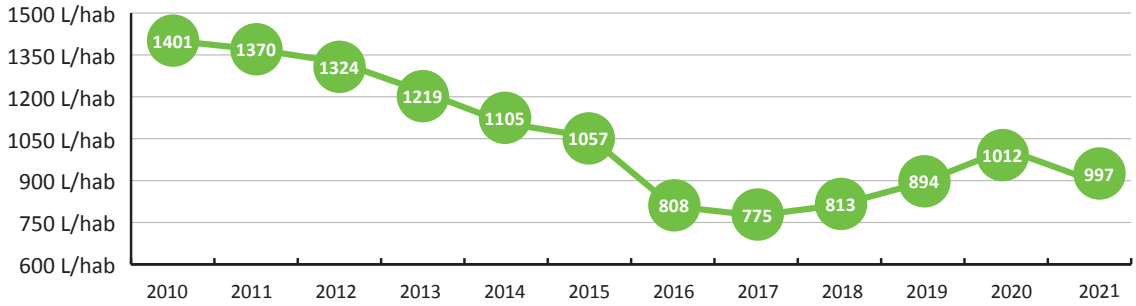


En partenariat avec Bordeaux Métropole, la Ville bénéficie des services de l'Espace Info énergie par le biais d'une permanence en Mairie 2 fois/mois et d'une assistance téléphonique ou dématérialisée. Sont apportés aux Pessacais des conseils sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. L'indicateur présente le nombre de Pessacais ayant bénéficié de ces conseils, quel qu'en soit le mode.
Ce chiffre connaît une très forte augmentation par rapport à celui de 2020 et des autres années également. L'annulation des permanences en 2020 a entrainé du report en 2021, ainsi que la volonté d'enclencher des travaux de rénovations énergétiques de son logement.



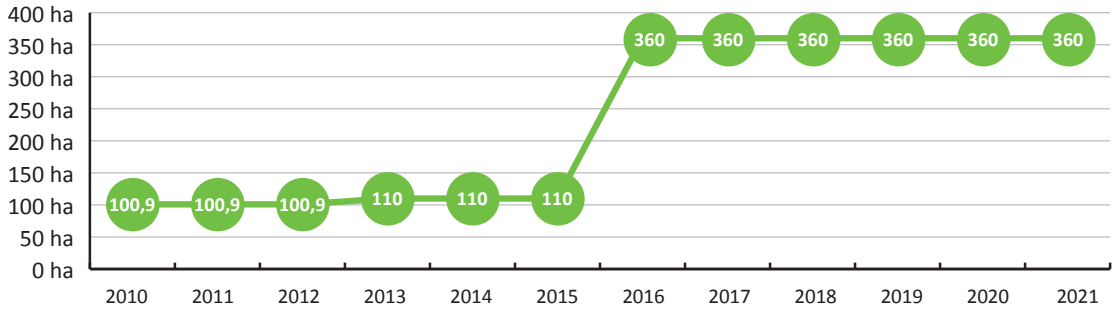
FINALITÉ NATURE ET BIODIVERSITÉ

Volume de consommation d'eau municipale (bâtiment, arrosage) appliquée à la population



Dans le cadre de ses compétences, la Ville de Pessac consomme de l'eau dans les bâtiments municipaux, les parcs, les jardins et les terrains de sport. L'indicateur présente le volume annuel de cette consommation d'eau rapporté à la population.
En 2021, la baisse de consommation correspond aux réparations de certaines fuites d'eau constatées en 2020.

Espaces naturels communaux gérés selon des procédés écologiques ou certifiés

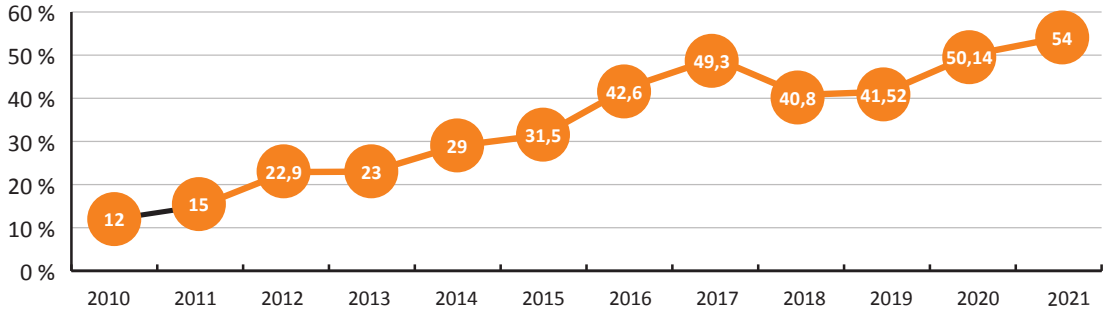


La Ville a mis en place un cahier des charges pour la gestion différenciée de l'ensemble de ses espaces verts afin de préserver la biodiversité du territoire, ce qui explique la stabilité de cet indicateur depuis 2016.
Un bilan du patrimoine naturel est actuellement en cours de réalisation. Ses résultats pourraient faire évoluer à la marge cet indicateur.
Si le Bois des Sources du Peugue est classé en Espace naturel sensible, il fait l'objet d'un plan de gestion, tout comme la Forêt du Bourgailh.



FINALITÉ PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES

Part à haute valeur environnementale des denrées de la restauration collective



L'indicateur présente la part du tonnage des denrées alimentaires de la restauration collective à haute valeur environnementale (issues de l'agriculture biologique, du commerce équitable et de la production locale, périmètre Nouvelle-Aquitaine). Parmi ces denrées, 20,69 % sont bios et 32,5 % locales.
L'indicateur présente la part du tonnage des denrées alimentaires de la restauration collective à haute valeur environnementale (issues de l'agriculture biologique, du commerce équitable et de la production locale, périmètre Nouvelle-Aquitaine). Parmi ces denrées, 26 % sont locales, 21% sont bios et 7 % sont à la fois bios et locales.

LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés par l'Organisation des Nations Unies.

Ils constituent l'agenda 2030, qui associe à chaque objectif des cibles à atteindre à l'horizon 2030, en vue "d'éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous".

Voici la liste de ces dix-sept ODD.



Éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.



Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.



Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.



Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.



Établir des modes de consommation et de production durables.



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.



Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.



Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

Ville de
PESSAC

Consultez les rapports développement durable des années précédentes sur www.pessac.fr

Ce rapport est aussi le vôtre !
Une suggestion ? Un commentaire ?
Écrivez à la Direction de la Transition écologique et des bâtiments
accueil-dteb@mairie-pessac.fr

L'AGENDA des solutions durables de Pessac